

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 16 \(4\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 8 août 1871](#)

Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 8 août 1871

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 août 1871](#)

Lieu de rédaction 22, rue Neuve-Notre-Dame, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Jonette, Ferdinand](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin remercie Jonette de l'aider à trouver un instituteur. Il lui décrit ses missions, sous la direction de Poëtte, et les conditions de l'emploi rémunéré 1 000 à 1 200 F par an et davantage en fonction de l'expérience du candidat.

Notes Lieu de rédaction : 22, rue Neuve (aujourd'hui Neuve-Notre-Dame) à Versailles d'après la lettre de Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie de Laon, 29 juillet 1872 (FG 16 (4), folio 92v).

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Familière](#)

Personnes citées [Poëtte, Alexandre Onésime](#)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (4)

Collation 2 p. (137r, 138r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024



Versailles 8 Août 71

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Je vous remercie du soin que vous voulez bien prendre de me choisir un instituteur. La direction supérieure des écoles du Familistère est confiée à M. Poette, l'un des deux maîtres qui avait le Familistère. C'est donc comme si vous devez nommer l'instituteur au choix duquel vous voulez bien procéder pour moi. Néanmoins ce professeur doit être assez capable pour alterner d'une semaine à l'autre de la 2^e classe à la 1^{re} et pouvoir faire en conséquence l'enseignement supérieur de cette dernière école. Il est donc important pour le bon marche de l'instruction qu'avec des connaissances suffisantes, ce professeur ait un caractère facile et conciliant pour se prêter à la direction imprimée à l'enseignement; il n'aura du reste à être en rapport qu'avec des personnes du meilleur caractère.

Quant aux appointements ils seront proportionnés à l'âge et au savoir du professeur. Si c'est un jeune homme, il me semble que pour ses débuts, il pourrait lui être alloué 1000 à 1200 frs. Si, au contraire, c'est un homme formé et marié, ce dernier chiffre pourrait lui être accordé et même davantage si vous lui en reconnaissez la capacité. Je m'en remettrai, sous ce rapport, à votre appréciation.

Le maître qui me quitte reçoit 1500 frs. Mais je dois vous faire remarquer que ces émoluments représentent la seule chose à laquelle les maîtres aient droit. Ils trouvent dans l'établissement les ressources dont ils ont besoin, mais en en faisant les frais à leur compte.

Les maîtres sont complètement libres le Dimanche et les jours-fériés.

Je désire avoir satisfait aux questions de votre lettre et je vous prie, Monsieur l'Inspecteur, de bien vouloir agréer mes sentiments les plus distingués.

Goëri